

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le douze décembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Changey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARECHAL, Maire.

Etaient présents : MARECHAL Jean-Pierre, BELTZUNG Michelle, BOUVIER Roger, BOISSELIER Maryline, GAILLARD Patrice, GULLO Julien, MAIRE Gilles, MASSON Christophe et PRODHON Nicole.

A été nommé secrétaire de séance : Mr MAIRE Gilles.

### **Ordre du jour :**

- Approbation de la séance du 07/11/16
- Approbation de la convention avec la CCGL du service commun pour le secrétariat de mairie
- Versement d'une subvention exceptionnelle au SIALC
- Dégrèvement pour pertes de récoltes
- Propositions de gestion, par l'ONF, de la forêt communale période 2017-2036
- Refus de la fermeture de la maison centrale de Clairvaux
- Décisions Modificatives BP 2016
- Point sur le SIVOM
- Affaires et questions diverses (date des vœux de la municipalité, vente de têtes d'arbres ...)

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016**

Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 39 : APPROBATION CONVENTION DE MUTUALISATION DU SECRETARIAT DE MAIRIE POUR LES COMMUNES VOLONTAIRES**

La mutualisation des services entre les communes et le Grand Langres doit permettre d'optimiser l'organisation des services entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Elle vise, dans un contexte financier très contraint tant par des facteurs nationaux (pacte de responsabilité et de solidarité) que locaux (démographie) :

- A améliorer le service rendu à l'utilisateur (assurer la présence, l'efficacité et la qualité du service public local),
- A développer les expertises, à améliorer et valoriser les compétences,
- A préserver la proximité, l'accessibilité des services,
- A rationaliser les dépenses publiques en cherchant à mutualiser les activités effectuées de façon similaire et qui pourraient être optimisées si elles étaient exercées en commun,
- A mettre en réseau les structures et favoriser le partage d'expériences,
- A renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire par la mise en commun des expériences.

La mutualisation proposée respecte l'intégrité des communes en laissant au maire l'autorité fonctionnelle sur les agents qui œuvrent pour le service public communal, même s'ils sont agents du Grand Langres.

La mutualisation si elle doit permettre rapidement de rendre le service plus efficace, ne garantit pas à court terme de réaliser des économies. En revanche à moyen et long terme, couplée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, elle devrait permettre d'atteindre aussi cet objectif.

Les mécanismes d'incitation financière à l'intercommunalité devraient en revanche permettre de maintenir ou augmenter les recettes de fonctionnement du Grand Langres (impact sur le Coefficient d'Intégration Fiscale et coefficient de mutualisation, même si ce dernier n'est pas encore clairement défini, de la refacturation via les attributions de compensation, des services mutualisés).

Ont déjà été mutualisés, entre la Communauté de Communes du Grand Langres et la Commune de Langres les services suivants :

- La direction générale des services
- Le secrétariat général
- Le service communication
- Le service des ressources humaines
- Le service commande publique
- Le service informatique et SIG
- Le service urbanisme, habitat et foncier
- Le service de police intercommunale

Il est proposé de permettre aux communes qui le souhaitent de créer un service commun « Secrétaire de Mairie », qui conduira au transfert des agents des communes concernées.

Le projet de convention proposé sera commun à tous les communes. L'annexe et fiche récapitulative permettront de définir les modalités propres à la commune concernée (nombre d'agents transférés, nombre d'heures, impact sur le personnel).

Après délibération, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **approuve** la création du service commun « secrétariat de mairie » à intervenir entre la Communauté du Grand Langres et les communes membres volontaires ;
- **autorise** le Maire à signer le projet de convention de mutualisation et toutes les pièces de ce dossier.

#### **DELIBERATION N° 40 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SIALC**

Le SIALC (syndicat intercommunal d'assainissement du lac de Charmes) a demandé le versement d'une subvention exceptionnelle aux 4 communes membres dans le cadre de la participation aux frais de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 516,00 € au SIALC dans le cadre des travaux susvisés, à émettre au compte 2041581,
- **autorise** le Maire à émettre les écritures comptables nécessaires.

#### **DELIBERATION N°41 : DEGREVEMENT POUR PERTES DE RECOLTES**

Le Maire informe les membres présents qu'il a reçu un chèque de 78,00 € du Trésor Public correspondant à un remboursement de taxes foncières 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à encaisser le chèque de remboursement d'un montant de 78,00 € et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les dégrèvements opérés seront déduits, le cas échéant, des locations de pâtis communaux.

#### **PROPOSITIONS DE GESTION, PAR L'ONF, DE LA FORET COMMUNALE PERIODE 2017-2036**

Le technicien forestier responsable de la gestion de la forêt communale se propose de rencontrer les élus pour leur faire des propositions de gestion pour la période 2017-2036.

Le Conseil Municipal accepte de le rencontrer et d'étudier ses propositions de gestion.

## **DELIBERATION N°44 : MAINTIEN DE LA MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX**

Le Maire donne lecture d'un courrier conjoint du Président de la communauté de communes de la région de Bar sur Aube et du Maire de Ville sous Laferté l'informant du souhait de l'Etat de fermer la maison centrale de Clairvaux.

Considérant la nécessité d'interpeller les pouvoirs publics et les médias nationaux afin de préserver un avenir à Clairvaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- exige le maintien en activité de la maison centrale de Clairvaux, site de référence spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles et haut-lieu de mémoire de l'administration pénitentiaire.

Face à l'incohérence de cette situation et au mépris témoigné aux populations, le Conseil Municipal de Changey s'associe au mouvement de résistance de l'ensemble des collectivités du département de l'Aube et de la Haute-Marne.

## **DELIBERATION N°42 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 BP 2016**

Afin de pouvoir émettre les dernières écritures comptables relatives :

- à la fiscalité directe locale dont les montants définitifs viennent d'être communiqués par la trésorerie, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives
- au versement d'une subvention exceptionnelle au SIALC,
- à la constatation des subventions notifiées après le vote du BP 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de prendre** les décisions modificatives suivantes sur le BP 2016 :

DF 73925 :	+ 1 892 €
DF 701249 :	+ 2 452
DF 60612 :	- 4 344 €
RI 1323 :	+ 3 979 € (subventions : route Charmes, volets)
DI 2041581 :	+ 7 516 € (subvention SIALC)
DI 2315 :	- 3 537 €

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision et à émettre toutes les écritures comptables nécessaires.

## **DELIBERATION N°43 : DISSOLUTION DU SIVOM**

Dans le cadre de la dissolution du SIVOM de Neuilly l'Evêque et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **valide** le transfert des agents du SIVOM à la communauté de communes du Grand Langres au 01/01/2017,
- **valide** le transfert de l'actif et du passif du SIVOM à la communauté de communes du Grand Langres au 01/01/2017,
- **autorise** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES (DATE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE, VENTE DE TETES D'ARBRES ...)**

- Inscription aux affouages : du 13 au 20 décembre 2016
- Concert à l'église de Changey : 7 janvier 2017 par «Montclair» à 20 heures 30
- Date des vœux de la municipalité : 14 janvier 2017 à 11h00

La séance est levée à 22h40.

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>MOTIF SI ABSENCE DE SIGNATURE</b>
BELTZUNG Michelle		
BOISSELIER Maryline		
BOUVIER Roger		
GAILLARD Patrice		
GULLO Julien		
MARECHAL Jean-Pierre		
MAIRE Gilles		
MASSON Christophe		
PRODHON Nicole		